

TICKOPUR RW 77

Date de révision: 21.06.2023

No.t: 83029

Page 1 de 12

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

TICKOPUR RW 77

UFI: AJ10-9067-2004-RF7S

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

Détergent. Nettoyant spécial, avec ammoniac, pour bain ultrasonique, concentré.
Réservé aux utilisateurs professionnels.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: DR.H.STAMM GmbH Chemische Fabrik
Rue: Heinrichstr. 3 – 4
Lieu: 12207 Berlin, GERMANY
Téléphone: +49 30 76880-280
e-mail: info@dr-stamm.de
Internet: www.dr-stamm.de
Service responsable: sdb@dr-stamm.de, Tel.: +49 30 76880-258

1.4. Numéro d'appel d'urgence: 24-hours-emergency: Giftnotruf Berlin: +49 30 30686700 (german, english)**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Skin Irrit. 2; H315
Eye Dam. 1; H318

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage**Règlement (CE) n° 1272/2008****Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

Sulfonic acids, C14-17-sec-alkane, sodium salts
C12-C14 Ethoxylate d'alcool gras
ammoniac ... %

Mention Danger
d'avertissement:

Pictogrammes:**Mentions de danger**

H315 Provoque une irritation cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

TICKOPUR RW 77

Date de révision: 21.06.2023

No.t: 83029

Page 2 de 12

3.2. Mélanges

Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
7732-18-5	Eau			60-70 %
	231-791-2			
68424-19-1	C16-C18 acides gras, TEA			<10,0 %
	270-279-3		*1	
	Eye Irrit. 2; H319			
68920-66-1	C16-C18 Alcool gras éthoxylé			<10,0 %
	-		*	
	Eye Irrit. 2; H319			
67-63-0	propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol			<6,0 %
	200-661-7		01-2119457558-25	
97489-15-1	Sulfonic acids, C14-17-sec-alkane, sodium salts			<6,0 %
	307-055-2		01-2119489924-20	
	Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1, Aquatic Chronic 3; H302 H315 H318 H412			
51981-21-6	N,N-bis(carboxylatomethyl)-L-glutamate, Sel de sodium			<4,0 %
	257-573-7		01-2119493601-38	
	Met. Corr. 1; H290			
68439-50-9	C12-C14 Ethoxylate d'alcool gras			<3,0 %
	-		*	
	Acute Tox. 4, Eye Dam. 1, Aquatic Chronic 3; H302 H318 H412			
1336-21-6	ammoniac ... %			<5,0 %
	215-647-6		01-2119488876-14	
	Met. Corr. 1, Skin Corr. 1B, Eye Dam. 1, STOT SE 3, Aquatic Acute 1; H290 H314 H318 H335 H400			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

TICKOPUR RW 77

Date de révision: 21.06.2023

No.t: 83029

Page 3 de 12

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
		Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA	
68424-19-1	270-279-3	C16-C18 acides gras, TEA	<10,0 %
		dermique: DL50 = >2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = >2000 mg/kg	
68920-66-1	-	C16-C18 Alcool gras éthoxylé	<10,0 %
		par voie orale: DL50 = >2000 mg/kg	
67-63-0	200-661-7	propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol	<6,0 %
		par inhalation: CL50 = >20 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = 13100 mg/kg; par voie orale: DL50 = 5840 mg/kg	
97489-15-1	307-055-2	Sulfonic acids, C14-17-sec-alkane, sodium salts	<6,0 %
		dermique: DL50 = >2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 500-2000 mg/kg	
51981-21-6	257-573-7	N,N-bis(carboxylatométhyl)-L-glutamate, Sel de sodium	<4,0 %
		par voie orale: DL50 = >5000 mg/kg	
68439-50-9	-	C12-C14 Ethoxylate d'alcool gras	<3,0 %
		par voie orale: DL50 = <2000 mg/kg	

Étiquetage du contenu conformément au ORRChim

5 % - < 15 % agents de surface non-ioniques.

Information supplémentaire

*Polymer

*1 Exempted from registration

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Changer les vêtements imprégnés.

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais.

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec Eau et savon.

Après contact avec les yeux

Rincer l'oeil aussitôt en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. En cas de symptômes durables, consulter un ophtalmologiste.

Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. Ne pas provoquer de vomissement. Consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun symptôme connu jusqu'à présent.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Eau. Mousse. Eau pulvérisée.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Oxydes nitriques (NOx). Dioxyde de carbone (CO2).

TICKOPUR RW 77

Date de révision: 21.06.2023

No.t: 83029

Page 4 de 12

5.3. Conseils aux pompiers

Vêtement de protection.

Information supplémentaire

Le matériau n'est pas combustible. Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Remarques générales**

Utiliser un équipement de protection individuel

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**Autres informations**

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Ne nécessite aucune mesure technique de prévention spéciale.

Préventions des incendies et explosion

Le produit n'est pas: Comburant. Inflammable. explosif.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Au poste de travail, ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer ni priser. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Stocker uniquement dans les récipients d'origine. Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition (VME/VLE; Suva, 1903.f)**

N° CAS	Substance	ppm	mg/m³	fib/ml	Catégorie	Origine
67-63-0	2-Propanol	200	500		VME 8 h	
		400	1000		VLE courte durée	
7664-41-7	Ammoniac	20	14		VME 8 h	
		40	28		VLE courte durée	

Valeurs biologiques tolérables (VBT; Suva, 1903.f)

N° CAS	Substance	Paramètres	Valeur limite	Substrat	Prélèvement
67-63-0	2-Propanol	Acétone	25 mg/l	S	b

TICKOPUR RW 77

Date de révision: 21.06.2023

No.t: 83029

Page 5 de 12

Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Substance			
DNEL type		Voie d'exposition	Effet	Valeur
67-63-0	propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol			
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	26 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	888 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systémique	319 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	500 mg/m³
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	89 mg/m³
97489-15-1	Sulfonic acids, C14-17-sec-alkane, sodium salts			
Salarié DNEL, aigu		dermique	local	2,8 mg/cm²
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	5 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	35 mg/m³
Salarié DNEL, à long terme		dermique	local	2,8 mg/cm²
Consommateur DNEL, aigu		dermique	local	2,8 mg/cm²
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systémique	3,57 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	12,4 mg/m³
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	7,1 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	local	2,8 mg/cm²
1336-21-6	ammoniac ... %			
Salarié DNEL, aigu		par inhalation	local	47,6 mg/m³
Consommateur DNEL, aigu		par inhalation	local	23,8 mg/m³

Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Substance		
Milieu environnemental	Valeur		
67-63-0	propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol		
Eau douce	140,9 mg/l		
Eau douce (rejets discontinus)	140,9 mg/l		
Eau de mer	140,9 mg/l		
Sédiment d'eau douce	552 mg/kg		
Sédiment marin	552 mg/kg		
Sol	28 mg/kg		
97489-15-1	Sulfonic acids, C14-17-sec-alkane, sodium salts		
Eau douce	0,04 mg/l		
Eau douce (rejets discontinus)	0,06 mg/l		
Eau de mer	0,004 mg/l		
Sédiment d'eau douce	9,4 mg/kg		
Sédiment marin	0,94 mg/kg		
Sol	9,4 mg/kg		
1336-21-6	ammoniac ... %		
Eau douce	0,0011 mg/l		

TICKOPUR RW 77

Date de révision: 21.06.2023

No.t: 83029

Page 6 de 12

8.2. Contrôles de l'exposition**Contrôles techniques appropriés**

Cf. chapitre 7. D'autres mesures complémentaires ne sont pas nécessaires.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**Protection des yeux/du visage**

Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

Protection des mains

Matériau approprié:

PE (polyéthylène). Epaisseur du revêtement: 0,5 mm période de latence: >=8h

CR (polychloroprènes, Caoutchouc chloroprène). 0,5 mm période de latence: >=8h

NBR (Caoutchouc nitrile). 0,35 mm période de latence: >=8h

Caoutchouc butyle. FKM (Caoutchouc fluoré). 0,5 mm période de latence: >=8h

Tenir compte des temps de résistance à la perforation et des caractéristiques de gonflement de la matière.

Modèles de gants recommandés : Camapren 722, Producteur: KCL, ou des produits similaires d'autres fabricants.

Protection de la peau

Protection corporelle: non indispensable.

Protection respiratoire

Protection respiratoire non nécessaire.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	liquide
Couleur:	limpide, jaune clair
Odeur:	comme: Ammoniac

Point de fusion/point de congélation:	-6 °C	Testé selon la méthode
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	>100 °C	
Point d'éclair:	---	
pH-Valeur (à 20 °C):	11,1 (conc.) 10,2 (1 %)	DGF H-III 1
Hydrosolubilité:	complètement miscible	
Densité (à 20 °C):	1,03 g/cm³	DIN 12791

9.2. Autres informations**Informations concernant les classes de danger physique**

Dangers d'explosion

non explosif.

Propriétés comburantes

non comburant.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Réactions exothermiques avec: Acide, concentré.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable dans conditions ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun produit de décomposition dangereux s'il est manipulé correctement.

TICKOPUR RW 77

Date de révision: 21.06.2023

No.t: 83029

Page 7 de 12

10.4. Conditions à éviter

La décomposition thermique peut s'accompagner d'un dégagement de vapeurs et de gaz irritants.

10.5. Matières incompatibles

Acide, concentré.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux s'il est manipulé correctement.

Information supplémentaire

Ne pas mélanger avec d'autres produits.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008****Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ETAmél calculé

ATE (orale) 6024,1 mg/kg

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
68424-19-1	C16-C18 acides gras, TEA				
	orale	DL50 >2000 mg/kg	rat		
	cutanée	DL50 >2000 mg/kg	rat		
68920-66-1	C16-C18 Alcool gras éthoxylé				
	orale	DL50 >2000 mg/kg	Ratte		
67-63-0	propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol				
	orale	DL50 5840 mg/kg	rat		OECD 401
	cutanée	DL50 13100 mg/kg	kan		OECD 402
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 >20 mg/l	rat		OECD 403
97489-15-1	Sulfonic acids, C14-17-sec-alkane, sodium salts				
	orale	DL50 500-2000 mg/kg	rat		OECD 401
	cutanée	DL50 >2000 mg/kg	mouse		
51981-21-6	N,N-bis(carboxylatomethyl)-L-glutamate, Sel de sodium				
	orale	DL50 >5000 mg/kg	rat		Calculated
68439-50-9	C12-C14 Ethoxylate d'alcool gras				
	orale	DL50 <2000 mg/kg	rat		Cesio-Recommendation

Irritation et corrosivité

Provoque une irritation cutanée.

Provoque de graves lésions des yeux.

Risque de lésions oculaires graves.

Effet irritant sur la peau : irritant.

TICKOPUR RW 77

Date de révision: 21.06.2023

No.t: 83029

Page 8 de 12

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
non sensibilisant.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

En cas d'un déversement conforme en faibles concentrations dans des stations d'épuration biologique adéquates, des perturbations de la dégradabilité des boues activées sont peu probables. Le produit est une solution alcaline. Avant de l'éliminer vers une station d'épuration il faut généralement effectuer une neutralisation.

TICKOPUR RW 77

Date de révision: 21.06.2023

No.t: 83029

Page 9 de 12

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
68424-19-1	C16-C18 acides gras, TEA					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 >100 mg/l	96 h	Leuciscus idus	Literature	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 >100 mg/l	48 h	Daphnia magna	Literature	
68920-66-1	C16-C18 Alcool gras éthoxylé					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 30 mg/l	96 h			(CESIO 10/2015 (Env. class.))
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 >1000 mg/l	48 h	Daphnia magna		(CESIO 10/2015 (Env. class.))
67-63-0	propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 9640 mg/l	96 h	Pimephales promelas	ECHA	OECD 203
	Toxicité bactérielle aiguë	(CE50 >100 mg/l)				
97489-15-1	Sulfonic acids, C14-17-sec-alkane, sodium salts					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 8,4 mg/l	96 h	Leuciscus idus		OECD 201
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r >61 mg/l	72 h	Desmodesmus subspicatus		OECD 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 9,81 mg/l	48 h	Daphnia magna		OECD 202
	Toxicité pour les poissons	NOEC 0,85 mg/l	28 d	Oncorhynchus mykiss		OECD 204
	Toxicité pour les crustacés	NOEC 0,36 mg/l	22 d	Daphnia magna		OECD 202
51981-21-6	N,N-bis(carboxylatomethyl)-L-glutamate, Sel de sodium					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 >100 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss		OECD 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r >100 mg/l	72 h	Desmodesmus subspicatus	OECD 201	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 >100 mg/l	48 h	Daphnien		OECD 202
1336-21-6	ammoniac ... %					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 0,89 mg/l	96 h		msds	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 48 mg/l	48 h		msds	
	Toxicité pour les crustacés	NOEC 0,42 mg/l	21 d	Daphnia magna	msds	

12.2. Persistance et dégradabilité

Les agents de surface contenus dans cette préparation respectent les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

TICKOPUR RW 77

Date de révision: 21.06.2023

No.t: 83029

Page 10 de 12

N° CAS	Substance			
	Méthode	Valeur	d	Source
	Évaluation			
68920-66-1	C16-C18 Alcool gras éthoxylé			
	OECD 301D	>70 %	28	
	Leicht biologisch abbaubar			
97489-15-1	Sulfonic acids, C14-17-sec-alkane, sodium salts			
	OECD 301 B	78 %	28	
	leicht biologisch abbaubar			
	OECD 301 E	98 %	28	
	leicht biologisch abbaubar			
	OECD 303 A	96,2 %	34	
	leicht biologisch abbaubar			
51981-21-6	N,N-bis(carboxylatomethyl)-L-glutamate, Sel de sodium			
	OECD 301D	76 %	28	
68439-50-9	C12-C14 Ethoxylate d'alcool gras			
	OECD 301F	>60 %	28	
	easily biodegradable			

12.3. Potentiel de bioaccumulation

En raison des données disponibles relatives à l'élimination/la décomposition et le potentiel de bioaccumulation, des effets nocifs à long terme pour l'environnement sont peu probables.

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
51981-21-6	N,N-bis(carboxylatomethyl)-L-glutamate, Sel de sodium	-11,95

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.
non applicable

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Recommandations d'élimination**

L'attribution d'un code déchet/d'une désignation déchet doit être effectuée conformément aux spécificités des secteurs et process du catalogue CED.

Code d'élimination des déchets - Produit (RS 814.610.1, OMoD)

200129 Déchets urbains et déchets assimilés provenant des industries et des commerces (déchets ménagers et déchets assimilés provenant des commerces, des industries et des administrations), y compris les fractions collectées séparément; Fractions collectées séparément (autres que celles visées à la rubrique 15 01); Détergents contenant des substances dangereuses; déchet spécial

Code d'élimination des déchets - Résidus (RS 814.610.1, OMoD)

TICKOPUR RW 77

Date de révision: 21.06.2023

No.t: 83029

Page 11 de 12

200129 Déchets urbains et déchets assimilés provenant des industries et des commerces (déchets ménagers et déchets assimilés provenant des commerces, des industries et des administrations), y compris les fractions collectées séparément; Fractions collectées séparément (autres que celles visées à la rubrique 15 01); Détergents contenant des substances dangereuses; déchet spécial

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**Information supplémentaire**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3

2004/42/CE (COV): 5,9 % (60,77 g/l)

Législation nationale

Teneur en COV (OCOV): 5,9 %

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Modifications**

Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente: 1.1., 1.4., 2.1., 3.2., 7.1., 8.2., 9.1., 9.2., 11.1., 12.1., 12.2., 12.5., 12.6., 12.7., 15.1., 16.

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Skin Irrit. 2; H315	Méthode de calcul
Eye Dam. 1; H318	Méthode de calcul

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H290 Peut être corrosif pour les métaux.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Information supplémentaire

Indications de stage professionnel: Observer le mode d'emploi sur l'étiquette.

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel.

TICKOPUR RW 77

Date de révision: 21.06.2023

No.t: 83029

Page 12 de 12

Utilisations identifiées

N°	Court titre	LCS	SU	PC	PROC	ERC	AC	TF	Spécification
1	TICKOPUR RW 77	IS, PW, C	0	35	8a, 9, 13	8a, 8b	0	26	

LCS: Étapes du cycle de vie

PC: Catégories de produits

ERC: Catégories de rejet dans l'environnemen

TF: Fonctions techniques

SU: Secteurs d'utilisation

PROC: Catégories de processus

AC: Catégories d'articles

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)